



Le 7 février 2013

Monsieur John Traversy
Secrétaire général
CRTC
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

V/Réf. : Avis de consultation – CRTC 2013-19
N° de la demande de ADR – 2012-1051-7
N° de la demande de APB – 2012-0689-7

Objet : Lettre d'appui – Renouvellement de la licence de la chaîne de télévision « Avis de recherche »

Monsieur,

Nous aimerions, par la présente, vous signifier notre appui pour le renouvellement de la licence de la chaîne de télévision « Avis de recherche ».

Le travail d'information et d'éducation populaire que fait la chaîne ADR, en étroite collaboration avec les corps de police du Québec en matière de sécurité publique et de prévention, nous fait croire qu'elle a un statut d'intérêt public et qu'elle doit ainsi poursuivre ce travail. Dans plusieurs cas, cette chaîne apporte une aide essentielle aux corps de police québécois ainsi qu'à d'autres organismes dont la mission est de contribuer à la sécurité publique québécoise.

L'École nationale de police du Québec a également collaboré avec la chaîne ADR pour la diffusion de différents reportages et émissions, notamment sur la formation des aspirants policiers, sur des colloques internationaux organisés par l'École et sur la Journée de reconnaissance policière. Cette télédiffusion a permis de mieux faire connaître la formation policière et la complexité du travail policier tout en accroissant la notoriété de l'École.

Nous croyons également que le CRTC devrait accorder à « All Points Bulletin », chaîne de langue anglaise similaire à ADR, le statut de service d'intérêt public pour poursuivre cette même mission dans le reste du Canada.

En espérant que vous considérerez cet appui dans la réévaluation de la licence d'ADR, nous vous prions d'agréer, Monsieur Traversy, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

Pierre Saint-Antoine

PSTA/nl